

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE MULHOUSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS DE MULHOUSE  
Conseil d'Administration du 29 septembre 2023**

**10 administrateurs présents (15 en exercice, 4 procurations, 1 absent)**

**DELIBERATION N° 2023-42**

**INFORMATION AU CONSEIL SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE  
PRESIDENT ET LE VICE-PRESIDENT PAR DELEGATION (ADM/5.2.3/42)**

Afin de faciliter le fonctionnement de l'établissement public et d'accélérer le règlement des affaires, le Conseil d'Administration a délégué en date du 24 février 2022 une partie de ses attributions au président et au vice-président, en application des articles R123-21 et R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Cette délégation de pouvoirs est assortie de l'obligation de rendre compte au Conseil d'Administration des décisions prises par le Président ou le Vice-Président.

Les décisions suivantes ont été prises en application de ces dispositions :

**Aide Sociale Facultative :**

- 1036 décisions individuelles, du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 31 août 2023 (détail en PJ et décisions individuelles consultables en séance, conformément au règlement intérieur du CCAS).

**Domiciliations :**

- Du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 31 août 2023 (détail en PJ)
  - 163 domiciliations accordées (dont 110 premières demandes)
  - 0 refus
  - 207 radiations.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- prend acte des décisions prises par délégation de pouvoir.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

CERTIFIE CONFORME

Madame le Président,



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lutz' and 'Michele'.

Michèle LUTZ

PJ : 2

**POINT DE SITUATION DES DOMICILIATIONS**  
**AU 31 AOUT 2023**  
**CCAS de Mulhouse**  
**Service Solidarité Secours et Insertion**

**Cadre légal** : loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté

**Définition** : La procédure de domiciliation permet aux personnes sans domicile stable d'avoir une adresse administrative pour faire valoir leurs droits civils, civiques ou sociaux. Une personne sans domicile stable est une personne qui ne dispose pas d'une adresse lui permettant d'y recevoir et de consulter son courrier de façon confidentielle et constante.

**OPÉRATEURS AGRÉES POUR LE TERRITOIRE MULHOUSIEN / TYPE DE PUBLIC :**

- CeA - Plateforme RSA Sud : bénéficiaires du rSa non accompagnés ou accompagnés par la collectivité
- ALSA : bénéficiaires du rSa accompagnés par l'association
- CIAREM : bénéficiaires du rSa accompagnés par l'association
- SURSO : public de droit commun sans domicile fixe ou hébergé à l'hôtel via le SIAO et accompagné par l'association
- APPONA 68 : gens du voyage
- SPADA de l'Association ACCES : demandeurs d'asile primo arrivants

**Début de période des statistiques**

**01/05/2023**

**Fin de période des statistiques**

**31/08/2023**

Source : logiciel DOMIFA (logiciel créé par l'Etat utilisé par l'ensemble des opérateurs du Haut-Rhin)

<b>Total des domiciliés actifs + leurs ayants-droit</b>	<b>712</b>
Nombre de domiciliés	475
Nombre d'ayants-droit	237

**Nombre de domiciliés actifs par sexe**

Femme	123
Homme	352

**tranche d'âge**

MINEURS	168
MAJEURS	544

**Nombre de domiciliés actifs par tranche d'âge**

MINEURS	0
MAJEURS	475
Moins de 15 ans	0
15-19 ans	3

20-24 ans	35
25-29 ans	84
30-34 ans	88
35-39 ans	78
40-44 ans	47
45-49 ans	45
50-54 ans	31
55-59 ans	23
60-64 ans	18
65-69 ans	13
70-74 ans	6
75 ans ou plus	4

#### **Nombre de domiciliés actifs par type de ménage**

Couple avec enfant(s)	70
Couple sans enfant	14
Femme isolée avec enfant(s)	40
Femme isolée sans enfant	51
Homme isolé avec enfant(s)	23
Homme isolé sans enfant	271
Non renseigné	6

#### **Situation résidentielle**

Domicile mobile (ex: caravane)	17
Hébergement social (sans service courrier)	35
Hébergé chez un tiers	315
Hôtel	31
Sans abris / Squat	39
Autre	35
Non renseigné	3

#### **Cause de l'instabilité de logement**

Errance	32
Expulsion	2
Hébergé, mais ne peut justifier d'une adresse	365
Personnes itinérantes	7
Rupture familiale et/ou conjugale	11
Sortie d'une structure d'hébergement	6
Violence familiale et/ou conjugale	7
Autre	35
Non renseigné	10

#### **Motif principal de demande de domiciliation**

Exercice des droits civils ou civiques	151
Accès aux prestations sociales	139
Autre	179
Non renseigné	6

## 2. ACTIVITÉ DU 1/05/2023 AU 31/08/2023

<b>Nombre d'attestations d'élection de domicile délivrées</b>	<b>163</b>
Dont premières demandes conclues par une attestation d'élection de domicile	110
Dont renouvellements	53
Ayants-droits concernés	113
<b>RADIATIONS</b>	<b>214</b>
<b>Répartition des radiations par motif</b>	
À la demande de la personne	11
Plus de lien avec la commune	0
La domiciliation est arrivée à échéance (1 an) et son renouvellement n'a pas été sollicité	40
consécutifs	139
Non-respect du règlement	1
Entrée dans un logement/hébergement stable	9
Autre	14
<b>DEMANDES REFUSEES (y compris renouvellements)</b>	<b>0</b>
<b>Répartition par motif de refus</b>	
En dehors des critères du public domicilié	0
Absence de lien avec la commune	0
Nombre maximal domiciliations atteint	0
Autre	0
<b>Répartition des orientations</b>	
Orientation vers CCAS	0
Orientation vers Organisme agréée	0
Orientation vers CIAS	0
Autre orientation	0
<b>3. TOTAL DES INTERACTIONS DU 01/05/2023 AU 31/08/2023</b>	
Appel téléphonique	382
Colis enregistré	6
Colis remis	7
Courrier enregistré	2472
Courrier remis	2617
Avis de passage enregistré	67
Avis de passage remis	61
courriers)	2018
Pli non-distribuable enregistré	252
Connexion au portail usager	0

Service Solidarité, Secours  
et Insertion

**Affaire suivie par :**

Aubierge APPOLINAIRE  
Cheffe de service  
📞 06 34 21 73 00  
✉️ [aubierge.appolinaire@mulhouse-alsace.fr](mailto:aubierge.appolinaire@mulhouse-alsace.fr)

Le 11 septembre 2023

**Objet : Décisions de la Commission d'allocation de secours**

**A. Période du 01.05.2023 au 31.08.2023**

- ✓ Nombre de décisions individuelles : 1036

**B. Période du 01.05.2023 au 31.08.2023**

**1. Répartition :**

- ✓ 1036 décisions individuelles prises pour un total de 2421 personnes
- ✓ 863 décisions favorables
- ✓ 173 refus

**2. Bon alimentaires :**

- ✓ 65295€ de bons alimentaires délivrés

**3. Typologie du public :**

- ✓ Familles monoparentales : 28,57%
- ✓ Hommes isolés : 25,58%
- ✓ Femmes isolées : 21,62%
- ✓ Couple sans enfants : 4,63%
- ✓ Couple avec enfants : 19,60%